

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS

-----

ARRONDISSEMENT  
DE  
MONTREUIL-SUR-MER

-----

Commune de CUCQ

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice

29

DELIBERATION N° 4

OBJET

Création de jardins  
familiaux

-----

Règlement intérieur et  
redevance

-----

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Lundi 23 mai 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 mai 2016, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Walter KAHN, Maire.

Etaient présents : Monsieur KAHN Walter, Madame LENGLET Evelyne, Monsieur BOMY Didier, Monsieur BASTIEN Jean-Luc, Monsieur LE FICHANT Jean-Louis, Madame NEUVILLE Annie, Monsieur REQUIER Laurent, Madame BARBARA Margarète, Madame NEMPONT Josette, ~~Monsieur PRUVOST Gérard~~, Madame DAMBRON Camille, Madame HIOLIN Caroline, Monsieur FLAHAUT René, Monsieur CZEKALSKI André, ~~Monsieur PANNI Jérôme~~, ~~Madame BLANCHARD Laurence~~, Monsieur ABEEL Stéphane, Monsieur DUSANNIER François, Madame BIGOT Catherine, Madame DOUCHAIN Sylvie, ~~Madame MARTEL Céline~~, Madame LEPRETRE Ketty, Monsieur PRUVOT Jérôme, ~~Madame JUEZ Caroline~~, Madame HUART Thérèse, Monsieur LASSALLE Hervé, Madame LEFEBVRE Laurence, Monsieur KOVACS André et Madame GREBERT Cathy.

Absents excusés 5 conseillers municipaux rayés ci-dessus.

Pouvoirs : Mr PRUVOST Gérard pour Mme BARBARA Margarète  
Mr PANNI Jérôme pour Mme LENGLET Evelyne  
Mme MARTEL Céline pour Mr KAHN Walter

Monsieur CZEKALSKI André, Conseiller Municipal, est secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural,

Considérant que le jardin n'est plus seulement un lieu de culture mais aussi un lieu de loisirs, d'éducation, de rencontres et d'échanges,

Considérant que le jardin joue un rôle d'animation de la vie locale en faisant la promotion des valeurs de convivialité et de solidarité,

Considérant que le jardin permet également de retrouver la notion de cycles naturels et de rythmes des saisons, dans le souci du respect de l'environnement,

Considérant que les jardins familiaux sont des terrains divisés en parcelles affectées à des particuliers pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins ou ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial,

Considérant que la commune souhaite aménager huit jardins familiaux sur la parcelle communale cadastrée Section AS n° 70, d'une superficie de 1.050 m<sup>2</sup>, sise avenue de la Côte d'Opale (D.144) à CUCQ,

Considérant que les huit jardins familiaux, d'une superficie de 150 m<sup>2</sup>, seront attribués en priorité aux personnes domiciliées sur la commune et en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement intérieur, de fixer une redevance annuelle et d'autoriser l'autorité territoriale à signer les conventions à venir,

Vu le projet de règlement intérieur,

Sur proposition de son Président,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer et d'aménager huit jardins familiaux sur la parcelle communale cadastrée Section AS n° 70, d'une superficie de 1.050 m<sup>2</sup>, sise avenue de la Côte d'Opale (D.144) à CUCQ,

- APPROUVE le règlement intérieur des jardins familiaux,

- FIXE le montant de la redevance annuelle à 50 €,

- AUTORISE l'autorité territoriale à signer les conventions à venir et tout acte découlant de cette décision,

- ANNULE la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 1987 relative à l'attribution d'un jardin familial à Monsieur Louis BOUBET.

Fait et délibéré à CUCQ, les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,  
Signé : Walter KAHN  
Pour copie conforme



LE MAIRE,  
Walter KAHN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216202614-20160523-delib4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

Publication : 23/05/2016

